

Information sur les obligations réglementaires en santé et sécurité au travail

Objectifs :

- > Bien connaître la réglementation en matière de santé et sécurité au travail,
- > Expliquer la réglementation et les attendus de façon simple,
- > Aider et répondre à toutes les questions pour être le mieux outillé possible sur le volet juridique de la sécurité prévention au travail.



Modalités



Lieu :

Dans nos locaux, Rue Louis de Bures à Dieppe



Participants :

De 3 à 10 personnes



Coût :

Prestation incluse dans votre cotisation

Public concerné :

Employeurs, RH,
Instances
Représentatives du
Personnel (IRP)



Le 22 septembre 9h00 à 10h30